



Cyberharcèlement: à l'école, le portable est "une arme de pression psychologique dangereuse"

Plus d'un élève sur dix est concerné par le harcèlement scolaire. Pour lutter contre ce fléau qui s'étend sur les réseaux sociaux, le député Erwan Balanant propose 120 mesures dans un rapport remis aux ministres de l'Education et de la Justice.

Former des parents dépassés par les réseaux sociaux, sensibiliser les élèves, durcir les sanctions... Dans un rapport parlementaire de plus de 180 pages, remis au garde des Sceaux et au ministre de l'Education, le député Modem Erwan Balanant égraine 120 propositions pour «comprendre et combattre le harcèlement scolaire». Ce fléau touche plus d'un élève sur dix au cours de sa scolarité et se niche désormais derrière les écrans. Entretien avec le parlementaire.

C'est très protéiforme. Intimidations, insultes, moqueries, propagations de rumeurs, coups... Ces élèves peuvent subir des violences physiques, verbales ou psychologiques. Les enfants peuvent y être confrontés dès la maternelle et surtout au collège. Le harcèlement scolaire regroupe l'ensemble des comportements agressifs qu'un ou plusieurs élèves ou personnels scolaires infligent à un élève de façon réitérée sur une certaine période.

Oui, c'est extrêmement rare mais ça arrive. On a constaté ce phénomène dans plusieurs affaires récentes et particulièrement graves de harcèlement scolaire, comme celle de la petite Evaëlle, considérée comme le bouc émissaire d'une de ses enseignantes. Dans mon rapport, je propose donc que des sanctions administratives soient prises plus facilement envers les fonctionnaires qui auraient commis de tels actes, même en l'absence de condamnation pénale.

Il se déroule aussi sur le parcours de l'école et surtout à la maison, par écrans interposés. Le développement des outils numériques et la multiplication des réseaux sociaux ont énormément augmenté le caractère néfaste du harcèlement scolaire. Le cyberharcèlement explose, avec un effet terrible pour la victime, qui n'a plus de répit. Quand un enfant harcelé rentre chez lui, il peut encore recevoir des insultes ou des moqueries sur les réseaux sociaux, comme TikTok ou Snapchat. Or, les enfants sont équipés de plus en plus tôt d'un téléphone portable, souvent dès l'entrée en sixième. Un enfant qui possède un portable peut donc potentiellement être attaqué ou attaquer lui-même. Le portable est un outil formidable, mais c'est aussi une arme de pression psychologique extrêmement dangereuse.

C'est très varié. Des jeunes vont se liguier contre un autre, lui envoyer des centaines de messages ou diffuser une image dévalorisante de lui, qui va être partagée par toute la classe, toute l'école. La simplicité du partage de contenu permet aux jeunes de participer de façon active à l'agression en ligne. Les filles en sont particulièrement victimes, avec des fausses rumeurs et des atteintes à leur réputation. Il y a aussi toutes les problématiques de «revenge porn», dont sont particulièrement victimes les jeunes filles. Exemple : un jeune couple de 13 ans s'échange des messages avec des photos dénudées et, au moment de la rupture, l'un des deux envoie une photo intime de l'autre à tout un groupe sur la messagerie instantanée WhatsApp. C'est dévastateur pour la victime.

C'est une bonne mesure puisque, durant la journée, les élèves ne peuvent par exemple pas se filmer, ce qui arrive fréquemment dans les cas de harcèlement, pour humilier un autre élève. Ça ne veut pas dire qu'ils n'arrivent plus à le faire, mais ça limite les possibilités. Les enfants doivent par ailleurs apprendre, dès le plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, à utiliser les outils numériques, avec plus de prévention sur ces questions. Un enfant éduqué saura davantage réagir et alerter quand il sera témoin de harcèlement sur les réseaux sociaux. Dans une cour de récré, il y a des enfants en capacité de voir des situations de harcèlement qui peuvent prévenir un adulte. Il faut la même chose pour le cyberharcèlement. Les parents doivent aussi être formés aux réseaux sociaux, avec un livret d'accueil distribué consacré aux bonnes pratiques des outils numériques.

Enfin, il faut aussi développer les formations aux usages du numérique pour l'ensemble du corps enseignant.

Mieux former les enfants, les parents et le personnel scolaire à ces outils ne suffit pas, effectivement. Il faut aussi encourager chaque réseau social à se doter d'une fonctionnalité de blocage et de signalement, comme il en existe sur Twitter ou Instagram. Je propose aussi une gouvernance partagée entre les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), les ministères de l'Éducation nationale, de la Justice, de l'Intérieur et de la Santé pour créer un groupement d'intérêt public (GIP) qui serait un peu le bras armé des politiques publiques autour du harcèlement scolaire et qui définirait des objectifs. Il pourrait y avoir tout un travail de créations de contenus avec les plateformes pour faire de la pédagogie avec des influenceurs ou des spots de prévention sur YouTube.

Il faut toujours d'abord privilégier le dialogue et la pédagogie. Il existe de bonnes méthodes, comme celle de la «préoccupation partagée» pour résoudre pacifiquement les conflits. Mais, dans les cas les plus graves, il faut sans doute des sanctions plus importantes, car il n'existe pas de qualification pénale dédiée au harcèlement scolaire aujourd'hui. Je propose donc de créer un délit spécifique de harcèlement scolaire, sur le modèle de délit de harcèlement au travail, passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Il y aurait ainsi une reconnaissance de la société d'un préjudice subi.